

Les outils Natura 2000

En France, la voie contractuelle est privilégiée afin de susciter l'adhésion des propriétaires et des usagers à la politique de protection européenne Natura 2000. Différents outils permettent aux personnes volontaires de mettre en place des pratiques favorables à la biodiversité sur les sites

La Charte Natura 2000

La Charte définit pour chaque site Natura 2000 les pratiques permettant de préserver la biodiversité sur son territoire. Usagers, propriétaires, associations, communes peuvent s'engager à respecter ces recommandations en signant la Charte.



Le Contrat Natura 2000

Le contrat Natura 2000 est un engagement passé entre l'Etat, la Région et le propriétaire d'une parcelle incluse dans le périmètre Natura 2000 souhaitant s'impliquer dans la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Les frais liés à la mise en oeuvre du contrat sont, totalement ou partiellement, pris en charge par l'Etat. Les contrats Natura 2000 peuvent permettre par exemple la gestion des milieux ouverts par la fauche, le débroussaillage léger, la mise en place d'un éco pâturage, le maintien de vieux arbres...



Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les MAEC sont des contrats à destination des agriculteurs exploitant sur un site Natura 2000. Elles leur permettent de recevoir des aides de l'Etat et de l'Europe (PAC) en contrepartie de la mise en place de pratiques environnementales. Les mesures contractualisables sur les sites Natura 2000 peuvent être : la conversion de culture en prairie, l'absence totale de fertilisation, le retard de fauche au 1er juillet, le maintien de l'ouverture des pelouses sèches, l'enherbement des inter-rangs sous vignes ou encore la restauration de mares agricoles. Certaines de ces mesures seront revues en 2023 avec la nouvelle programmation PAC.



Vous avez un projet sur un site Natura 2000 ?

Coupe d'arbres, plantation de peupliers, retournement de prairie, manifestation sportive... Votre projet peut être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000.

L'évaluation des incidences Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le régime d'évaluation des incidences permet de prévenir d'éventuels dommages, de vérifier que les projets, plans, manifestations, programmes ou interventions ne portent pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans un site Natura 2000 ou de redéfinir les projets de manière à éviter de telles atteintes.

Pour quel type de projet ?

Les projets figurant sur la liste nationale ou sur l'une des deux listes locales (consultables le site internet du SMAHBB ainsi que sur le site de la Préfecture du Département concerné) doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences.



Comment faire ?

Le porteur de projet doit vérifier si son projet nécessite ou non de réaliser une évaluation des incidences. Si elle est nécessaire, il devra rédiger un dossier (téléchargeable sur le site du SMAHBB) en se faisant aider s'il le souhaite par l'animatrice du site Natura 2000 sur lequel le projet est prévu. Le dossier sera ensuite envoyé au service instructeur c'est-à-dire la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du département où se situe le projet. Seule la DDTM pourra rendre un avis favorable ou défavorable au projet.

Contact

Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB)

Lucie MARIE, Animatrice Natura 2000
1, Place de la Mairie 33124 AUROS
07 86 00 47 84 ou 09 63 03 47 84

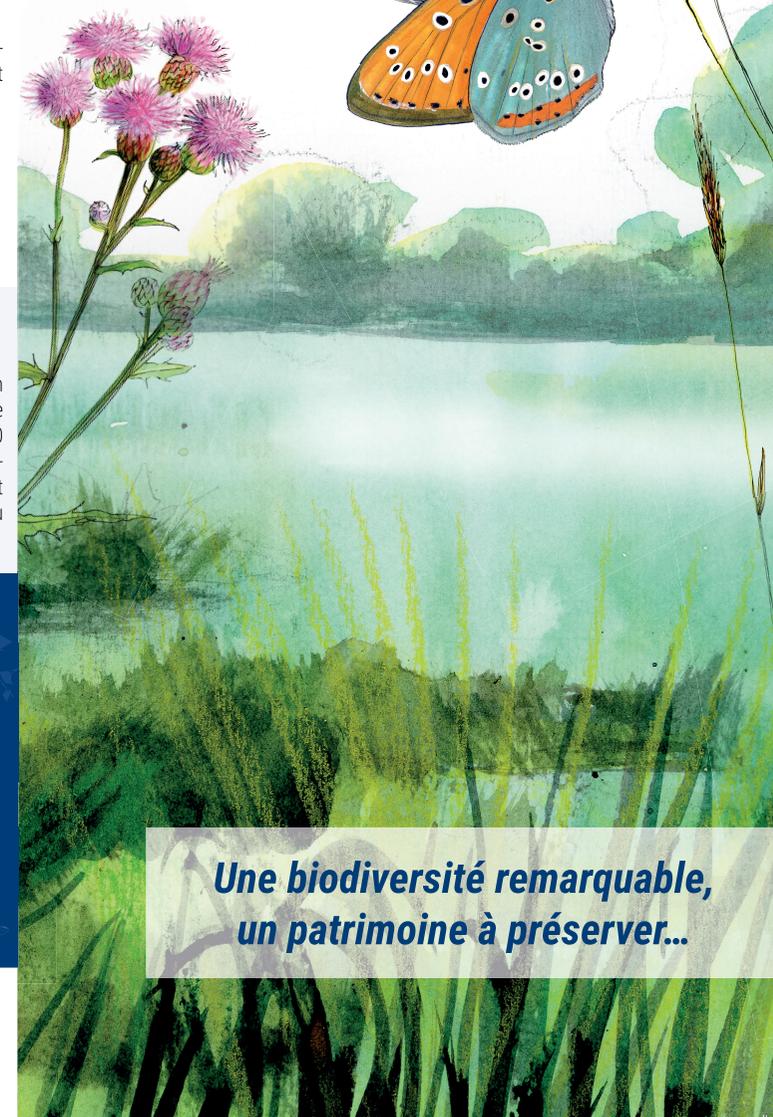
natura2000@smahbb.fr

Plus d'informations sur le site internet du SMAHBB
<http://smahbb.fr/natura2000/>



Sites Natura 2000
Réseaux hydrographiques du Brion, du
Beuve, de la Bassanne et du Lisos

Connaissez-vous les sites Natura 2000 ?



Une biodiversité remarquable,
un patrimoine à préserver...

Les habitats d'intérêt communautaires

Sur les quatre sites Natura 2000, on dénombre de nombreux habitats naturels abritant une riche biodiversité. Quatre d'entre eux sont particulièrement importants au niveau européen en raison de leur rareté et des espèces liées.

Les Pelouses sèches

Les pelouses sèches calcaires abritent une flore riche en espèces rares telles que des orchidées. Elles sont menacées par la déprise agricole.



Les Prairies maigres de fauche

Ces prairies non fertilisées et fauchées tardivement sont riches en biodiversité. Elles attirent insectes pollinisateurs et chauves souris.



Les Forêts alluviales

L'aulnaie frênaie abrite de nombreuses espèces animales. Ces ripisylves assurent épuration des eaux souterraines, renouvellement de l'air, maintien des berges ... Elles sont menacées par les coupes rases et les plantations.



Les Fourrés humides

Situés en bordure de cours d'eau, ces Mégaphorbiaies abritent de nombreuses espèces à fort enjeu et assurent un rôle d'épuration des ruissellements. Ces fourrés sont menacés par un entretien trop fréquent.



Les espèces d'intérêt communautaires



Lamproie de Planer

Poissons : Toxostome, Lamproies marine, de Planer et des rivières



Sonneur à ventre jaune

Reptiles et amphibiens : Cistude d'Europe et Sonneur à ventre jaune



Agrion de mercure



Cuivré des marais



Damier de la succise

Insectes : Damier de la Succise, Cuivré des marais, Agrion de Mercure et Lucane Cerf-volant

Crustacés : Ecrevisse à pattes blanches



Ecrevisse à pattes blanches

Loutre d'Europe

Mammifères : Loutre et Vison d'Europe, 6 espèces de chauves-souris : Barbastelle, Petit et Grand Rhinolophes, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échanquées et Grand Murin

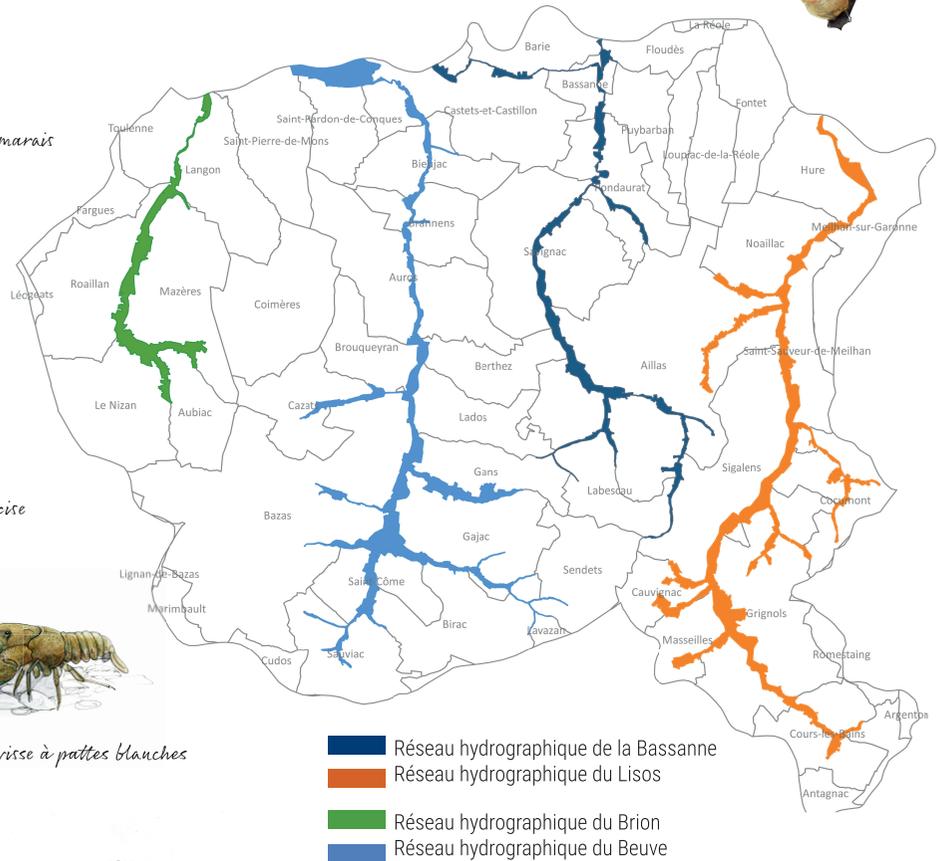


Vison d'Europe

Les sites Natura 2000 Réseaux hydrographiques du Brion, du Beuve, de la Bassanne et du Lisos

Tirant leur nom des principaux cours d'eau du territoire, les quatre sites Natura 2000 du Brion, du Beuve, de la Bassanne et du Lisos s'étendent entre le Sud-Gironde, le Bazadais et le Lot-et-Garonne et couvrent au total 2 319 ha sur 43 communes. Ces sites abritent une diversité de milieux naturels remarquables, alternant milieux humides, forêts et prairies, permettant ainsi à de nombreuses espèces rares et menacées de s'y développer.

Grand rhinolophe



Les sites Natura 2000 du Brion, du Beuve, de la Bassanne et du Lisos permettent de concilier développement des activités humaines et préservation de la richesse biologique et paysagère.